

Nombre de conseillers élus : 60
Conseillers en fonction : 60
Conseillers présents : 31
Vote par procuration : 10

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR

DE LA BANDE RHENANE NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL **DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL** **SEANCE DU 22 JANVIER 2025 A 18H30**

Délibération n°2025-045 :
Passage au compte financier unique (CFU)

Sous la **Présidence de M. Serge SCHAEFFER**

Membres titulaires présents :

BALL Jean-Luc, BUBEL Rémy, GEORG Michel, GIRAUD Philippe, HAENNEL Jean-Paul, HELFRICH Gérard, HEYD Frédéric, HOFFMANN Hubert, HOERTH Céline, HUSSON Christiane, JOERGER Alain, JOERGER Fabien, KELLER Jacky, KIEFER Geneviève, KLEIN Michel, KLEIN Christophe, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, KRILOFF Sébastien, LAAS Francis, LICHTEBLAU Monique, LORENTZ Michel, MEYER Agnès, PETRAZOLLER Richard, RIEGER Elisabeth, RUCK Sandra, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SITTER Jean-Louis, STUMPF René, STOLTZ Pascal

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés donnant pouvoir :

AMBOS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, EICHWALD Anne, GAST René, HOMMEL Martine, JULIEN Marie Anne, KAISER Rosita, STURM Claude, WEIGEL Eric

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés :

ANTONI Marc, BEURIOT Nadine, BOEHLER Philippe, CLAUSS Danièle, CRIQUI Anne, DRION Denis, FLEITH Rachel, FRITZ André, GABRIEL Hélène, HECK Mylène, HENTSCH Bernard, HIRSCH Cinthya, HOMMEL Denis, POUILLARD Sylvie, RIEDINGER Raymond, SCHMALTZ Isabelle, STOLTZ Jean-Luc, TIMMEL Yannick, WEIGEL Jacques

Mesdames, Messieurs :

Assistent en outre :

DNA : Léo VALLORI

DGFIP : Sébastien DURST

VE2A : Mathilde LONCLE / ALBEA : Elodie HOUGUET

PETR : Sylvie GREGORUTTI - Fabienne BIENFAIT

La mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité de tenue des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer l'assemblée délibérante et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

A terme, le CFU et le rapport sur le CFU, composant un bloc cohérent, participeront à moderniser l'information financière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;




VU l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU la délibération n°2024-023 du 22 février 2024 approuvant le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal et les budgets annexes ;

Décision

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) à partir de la gestion 2024 pour tous les budgets gérés par le PETR de la Bande Rhénane Nord ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

<p>Secrétaire de séance</p>  <p>Christiane HUSSON</p>	<p>Président</p>   <p>Serge SCHAEFFER</p>
--	---